

STATUT DE L'ENTRAINEUR

Saison 2024-2025

Statut Régional de l'Entraîneur	5 x 5	3 x 3
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 2.1 (Catégories Seniors et U20)	250,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 2.1 (Catégories Jeunes)	150,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 3.1 (Catégories Seniors et U20)	50,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 3.2 (Catégories Jeunes)	50,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 4.1 - 1ère infraction	150,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 5.2.a - pour chaque infraction	50,00 €	
Non respect du Statut de l'Entraîneur - Article 5.2.b - à partir de la 4ème rencontre	250€/par match	
Absence non justifiée à la JAPS Jeunes	300,00 €	
Absence non justifiée à la JAPS Seniors et U20	500,00 €	
Absence non justifiée au WEPS	700,00 €	